



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1802-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1802-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021 n° 1802 afin de reporter les échéances de paiement des taxes

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance extraordinaire du 25 janvier 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca